



# LES RANDONNEURS LAMOTTOIS



Site internet : <http://marcheurs-lamottois.net>

Ce QRcode permet l'accès direct au site du club pour ceux qui ont l'application sur leur téléphone



## Calendrier de sorties « RANDO » départ 8h30 place du marché

### Avril 2018

Date	Sorties	Rendez-vous	Responsable
<b>Dimanche 01</b>	Marche St Viatre Départ salle des Fêtes		
<b>Jeudi 05</b>	Marcilly en Gault P.U. 9 km	Parking: Salle des Fêtes	D. Le Petit
<b>Vendredi 06</b>	Réunion voyage Urrugne 15h30 salle du stade. N'oubliez pas le chequier.		
<b>Dimanche 08</b>	Marche Pierrefitte Départ: Préau de l'Asile		
<b>Jeudi 12</b>	La Ferté Beauharnais P.P. 9 G.P. 11 km	Parking : Etang communal	D. Le Petit
<b>Dimanche 15</b>	Lamotte Parcours du cœur Les Pins		
<b>Jeudi 19</b>	Yvoy Le Marron P.P. 8 G.P. 10 km	Parking: Place de l'Eglise	D. Arrachepied
<b>Mardi 24</b>	Marche à Viglain Fiche à venir		
<b>Jeudi 26</b>	St Viatre + Restaurant P.P. 8 G.P. 10 km	Parking: Ste Marie Rte de St Viatre à Chaumont Resto Tête de Veau 13h 18€	J.B. Lepretre
<b>Mai 2018</b>			
<b>Jeudi 03</b>	Center Parc P.P. 8 G.P. 10 km	Parking: Rte Chaumont à gauche après l'entrée de Center Parc	D. Arrachepied
<b>Jeudi 10</b>	Lamotte Stade P.P. 8 G.P. 11 km	Parking : Stade	D. Arrachepied
<b>Mardi 15</b>	Marche à Neuvy en Sullias environ 16 km + sortie en bateau 18€ Fiche à venir		
<b>Jeudi 17</b>	Pierrefitte sur Sauldre P.U. 11 km	Parking: Cimetière	J.B. Lepretre
<b>Mardi 22</b>	<b>Réunion 11h groupe de travail</b>		
<b>Jeudi 24</b>	Neung sur Beuvron P.P. 9 G.P. 11 km	Parking: La Forge à G. du Beuvron	D. Le Petit
<b>Jeudi 31</b>	Lamotte Les Hauts Noirs P.U. 10 km	Parking : Place du Marché	Y. Piccoup

Les marches du mardi se font sur la journée avec le pique-nique tiré du sac. Suivant le temps elles peuvent être annulées, de même pour les marches du jeudi. Se renseigner auprès des responsables : Bernard Mardesson té : 02 54 96 23 80 ou Daniel Arrachepied tél : 02 54 88 94 70 ou J.B. Lepretre tél : 02 36 38 00 87

Pour les marches du Dimanche , se reporter au livret du comité départemental 2014-2015

**Important: Si, pendant une marche on emprunte une route, il est obligatoire de marcher sur le bas-côté gauche en file indienne. N'oubliez pas qu'en cas d'accident, si vous êtes sur la chaussée, vous êtes considéré comme responsable.**